

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2024**

Date de convocation : 06/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre votants : 14

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	Excusée – pouvoir à Frédéric CHARVET
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	X
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	X
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	X	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLLOUX	X	Emma GATINEAU	Absente
Frédéric CHARVET	X		

I – Séance publique

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Magali PERNELET est désignée secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

II – Grand Bourg Agglomération

1- SPL IN TERRA - ZONE CADRAN 4

Face au questionnement des riverains, le Maire a provoqué une réunion le 6 décembre 2024 à 16h30 en Mairie avec la SPL In Terra et les riverains. Les questions de bruit, de circulation, de pollution et de sécurité ont pu être discutées avec la SPL In Terra

2- INSTALLATION D'UNE ENTREPRISE AU SUD DE GAUDELICES.

Les études environnementales sont terminées.

Le propriétaire a présenté son dossier. Les retombées économiques devraient être importantes pour la commune

3- RETROCESSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS -DELIBERATION 2024-12-001

Dans le cadre de la rétrocession des petits équipements sportifs de Grand Bourg Agglomération aux communes, à compter du 01/01/2025 le city park et le skate park sont rétrocédés à la commune de Tossiat qui en assurera l'entretien

Grand Bourg Agglomération versera une allocation compensatrice en fonctionnement de 1303 € / an pour le city park et de 1175 € / an pour le skate park. GBA versera en 2025 une aide de 8000 € en investissement pour palier à la vétusté du city park et 12 000 € pour palier à la vétusté du skate park

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la rétrocession du skate park et du city park à la commune

VALIDE l'allocation compensatrice en fonctionnement de 1303 € / an pour le city park et de 1175 € / an pour le skate park.

VALIDE l'aide de 8000 € en investissement pour palier à la vétusté du city park et 12 000 € pour palier à la vétusté du skate park versée par GBA en 2025

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette rétrocession et à la perception des allocations compensatrices

III – Administration Générale

FORMATION A LA GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED) pour le secrétariat

DELIBERATION 2024-12-002 : NOUVEAU MOYEN DE PAIEMENT – MISE EN PLACE D'UNE CARTE ACHAT

M le Maire, expose que le principe de la carte achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La carte achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc à la fois une modalité de commande et une modalité de paiement. La collectivité envisage de tester l'utilisation de la carte achat public pour l'achat de petites fournitures de faible montant et les achats sur internet.

Il est proposé au conseil municipal de doter la commune de Tossiat d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes la solution carte achat pour une durée de 1 an.

La solution carte achat sera mise en place au sein de la commune à compter du 01/01/2025 et ce jusqu'au 31/12/2025 (reconduction possible de 2 fois 1 an).

La Commune de Tossiat procédera à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte

Tout retrait d'espèces est impossible.

La Caisse d'Epargne s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la commune de Tossiat dans un délai de 48 heures.

La Ville de Tossiat sera tenue informée des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat ainsi que dans la pièce annexe 1 jointe à la délibération

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres du prestataire et ceux du fournisseur.

La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Banque retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procédera au paiement de la banque.

La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

La tarification est de 75 €/ trimestre, auxquels s'ajoute une commission monétique de 0.70% à chaque transaction. Les autres frais relatifs à des services non inclus figurent dans l'annexe 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la mise en place de ce nouveau moyen de paiement

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de cette carte achat

AUTORISE le Maire à traiter avec la Caisse d'Epargne concernant cette Carte achats (montants, porteurs etc) et sa reconduction éventuelle

IV – Commissions communales

- Commission Culture-Animation-Vie associative-économie locale

1- Bâtiment Ex La Fontaine

Le projet souhaité par la Mairie consiste en ce que le Rez de Chaussée soit propriété de la Mairie.

La négociation du prix sera conduite par l'EPF. Un travail est entrepris avec le cabinet d'urbanisme 2br quant à une mutualisation des places de parking existantes

- ##### **2- Epicerie** : un projet de vente en cours suite à des difficultés. Un RDV avec GBA et le maire est prévu pour anticiper une éventuelle reprise.

3- Cinéma pour les enfants le 20/12

4- Vœux du Maire : 5 janvier à 11h

Validation d'un planning pour la mise en place et pour le rangement de la cérémonie.
7 personnes seront mises à l'honneur

- Commission communication

Le magazine sera distribué avant la fin de l'année avec l'agenda des manifestations et le calendrier du ramassage des poubelles

- Commission environnement

- 1- **1 arbre -1 naissance** : 11 naissances en 2024 - 7 arbres ont été plantés à En Bériat.
- 2- **Chemin de Saint Jacques de Compostelle** : une liaison se fait entre Bourg-en-Bresse et Ambronay
- 3- **Travaux du Syndicat Bassin Versant de la Reyssouze** : Les études sont en cours. Suite aux derniers entretiens et à ce jour, un chiffrage a été demandé. Il resterait à la charge de la commune l'achat de mobilier.

- Commission embellissement et fleurissement

Les décorations de Noël sont en place

- Commission Scolaire et Péricolaire

Suite au conseil d'école, quelques demandes, notamment d'équipement, des enseignants à suivre

- Commission travaux-bâtiments

1- -Videoprotection

Un projet chiffré sera présenté au prochain Conseil Municipal
Une réunion « participation citoyenne » se déroulera le 18/12 à 19h en mairie avec la gendarmerie

2- Hameau de la Reyssouze

Les 3 luminaires défectueux seront changés en janvier

3- Lotissement En Chessenin

Une vente actée – En attente de la seconde vente

4- Extension du local technique :

2 Devis reçus : Atelier du trait : 1200€ HT
Gervais Donguy : 2800€ HT

Le choix se porte sur l'Atelier du trait

5- Convention utilisation salle des fêtes par les associations- cotisation annuelle

Un travail sur le sujet sera effectué par la commission animation qui se réunira le 8 janvier à 18h30

- Commission voirie

1- **Changement des luminaires en LED : 2 scénarii possibles**

a. Relampage de 222 points lumineux et changement de 91 points lumineux
Coût pour la commune : 71002.94 € sur 13 ans

b. Relampage de tous les points lumineux (sauf 47)
Coût : 67926,15 € pour la commune à la signature du contrat puis 79913,12 € sur 13 ans

2- **BERIAT** : Une réunion de fin de chantier à prévoir

3- **Chemin du moulin** : attente d'un devis pour déplacer une logette

4- **SOGEDO** : convention pour la vidange du château d'eau

5- **Rencontre avec l'agence Départementale d'Ingénierie** – Rétrécissement chemin des Teppes -Une proposition adaptée est attendue

6- **DELIBERATION 2024-12-003 : SORTIE DE LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE DE GBA**

Suite à l'envoi de courrier signifiant le retrait de la commune de Tossiat du groupement de commandes relatif au marché de travaux de voirie de GBA, il est demandé aux communes de bien vouloir délibérer sur ce retrait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale - Secteur Revermont Sud ;

AUTORISE le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant, et tous documents afférents.

- CCAS

CLUB AMITIE LOISIRS : Lors de la réunion il est proposé de repousser d'un an l'âge des participants au repas (68 ans au lieu de 67 ans).

Confection des colis le 21/12 (24 colis avec des produits locaux dont 5 pour des personnes en maison de retraite)

ACTIONS 2025 : formation aux gestes de 1^{er} secours à destination de tout public

2 propositions :

a- Formule découverte de 2h non diplômante

b- Formule diplômante de 7h (sur un samedi)

V-URBANISME

1-PLU :

Une nouvelle réunion s'est déroulée le 11 décembre en présence du cabinet 2br.

Une réunion en interne est prévue le 4 janvier à 9h

2-DOSSIERS DEPOSES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

- Permis de construire / Permis d'aménager / permis de démolir : 1

* SCI Le Grand Four / PC / ZA La Vavrette / Construction d'un bâtiment artisanal (19/11/24 demande complétude dossier par le pôle instructeur pour pièces manquantes)

- Déclarations préalables : 6

* BALLET Christian / DPMI / 37 Chemin de l'Echaly / Réalisation et création de fenêtres (pas d'opposition)

* ROBILLARD Franck / DPMI – 1 Impasse du Clos Vert - Installation de panneaux photovoltaïques (Pas d'opposition)

* ROCHÉ Nicolas / 15 Impasse du Petit Pont / Construction d'une piscine (pas d'opposition)

* BEYNEL Guillaume / 9 Route de Journans / Changement porte de garage (19/11/24 demande complétude dossier par le pôle instructeur pour pièces manquantes)

* COUTURIER Patrick / 6 Impasse du Clos des Planchettes / Création d'une véranda (25/11/24 demande complétude dossier par le pôle instructeur pour pièces manquantes)

* BOUILLOUX Michelle / 128 Chemin du Mas Ballet / Remplacement haies par clôture / nouveau dossier suite opposition pour non-conformité hauteur clôture (en cours d'instruction)

- Suivi dossiers antérieurs : Déclarations préalables

* GALLEMARD Pierre / Construction d'une piscine / DPMI déposée le 15/11/24 avec demande complétude dossier par l'ADS : opposition signifiée le 28/11/24

* FEVRAT Marc / Installation de panneaux photovoltaïques / DPMI déposée le 30/10/24 avec demande complétude dossier par l'ADS : pas d'opposition signifiée le 7/11/24

* FRANCE GLOBALE ENERGIES / Pose panneaux photovoltaïques / DPMI déposée le 24/10/24 : pas d'opposition signifiée le 31/10/2024

- Déclarations d'intention d'aliéner : NEANT

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

VI-QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION POUR LE SLIS AVEC LA COMMUNE DE JOURNANS : Cette convention doit être renouvelée et il sera proposé à la commune de Journans de verser dorénavant la somme de 2500€

MAISON DE SANTE : Les médecins sollicitent la SEMCODA pour l'achat des locaux . Un RDV aura lieu début janvier avec la SEMCODA, les notaires, GBA et le Maire.

GARE DE TOSSIAT :

Pas d'avancée pour le moment sur le dossier

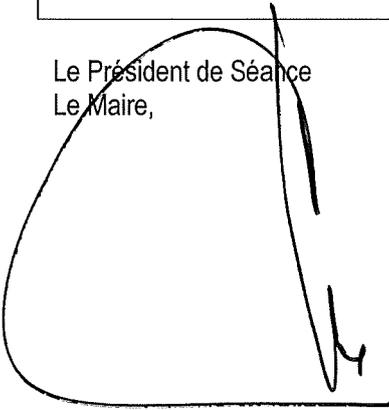
2024-049

PROCHAIN CONSEIL : 9 janvier à 20h

Séance levée à 23h00

SIGNATURES

Le Président de Séance
Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive representation of a name, possibly 'Maire'.

Le Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amelot', written in a cursive style with a horizontal line underneath.